

Avis de convocation

Séance ordinaire du conseil d'établissement qui se tiendra
le mercredi 13 septembre 2023 à 18h15 au local de musique

Projet d'ordre du jour

- | | |
|---|----------------|
| 1. Ouverture de la séance | 10 min. |
| 1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance | |
| 1.2 Nomination d'un(e) secrétaire | |
| 1.3 Revue et adoption de l'ordre du jour | |
| 2. Parole au public | 5 min. |
| 3. Questions diverses | 10 min. |
| 4. Adoption – approbation | 35 min. |
| 4.1 Élection à la présidence 2023-2024 | |
| 4.2 Élection à la vice-présidence 2023-2024 | |
| 4.3 Représentant de la communauté | |
| 4.4 Calendrier des réunions | |
| 4.5 Activités et sorties scolaires (approbation) | |
| 4.6 Résolution activités en cours d'année (adoption) | |
| 4.7 Budget de fonctionnement du CÉ | |
| 4.8 Politique alimentaire (adoption) | |
| 4.9 Adoption du rapport annuel du conseil d'établissement | |
| 5. Parole aux enseignants | 10 min. |
| 6. Parole à la technicienne au service de garde | 5 min. |
| 7. Parole à la direction | 20 min. |
| 7.1 Demande d'autorisation de diffusion de renseignements | |
| 7.2 Antécédents judiciaires | |
| 7.3 Liste des membres | |
| 7.4 Formation pour les membres du CÉ | |
| 8. Levée de l'assemblée | |

Michel Kennedy, directeur

Résolution au sujet des activités éducatives ou récréatives à l'école

Les activités et les sorties scolaires doivent être approuvées par le Conseil d'établissement en début d'année scolaire.

Toutefois, considérant que certaines offres d'activité peuvent être offertes à l'école en cours d'année (ex. théâtre, spectacle, etc.), il est proposé par Madame Martine Lizotte et approuvé à l'unanimité d'autoriser l'équipe école à planifier des activités à l'école en cours d'année sans demander l'autorisation du conseil d'établissement pour la modification à l'horaire (ex. spectacle de magie, période d'activité école, etc.).

Toutefois, toutes les sorties scolaires doivent être approuvées (vote lors d'une réunion ou d'une consultation par courriel).

Résolution en lien avec la politique alimentaire

il est proposé par Madame xx et adopté à l'unanimité d'autoriser l'école à déroger de la politique alimentaire à la bonne discrétion du personnel scolaire.